Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 15h45
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB95_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°95 -

FINANCES

BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
EXERCICE 2026
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Monsieur Romain DESANLIS

La décision modificative n°1 qui vous est présentée s'élève à :

Section de fonctionnement	+ 9.999,94 €
Section d'investissement	+ 178.739,99 €
Total :	+ 188.739.93 €

Cette décision modificative est justifiée par les opérations comptables liées notamment à la réception de la benne à ordures ménagères commandée en 2025 et les ajustements de crédits au chapitre 012 pour les frais de structure.

SECTION D'INVESTISSEMENT : + 178.739,99 €

Les opérations sont ajustées en fonction de l'avancée opérationnelle.

DEPENSES D' INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM 1	Budget modifié
001	Résultat reporté	503 094,51 €	48 467,87 €	551 562,38 €
041	Opérations patrimoniales	334 732,74 €	170 000,00 €	504 732,74 €
21	Immobilisations corporelles	1 079 300,00 €	-60 300,00 €	1 019 000,00 €
23	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	20 572,12 €	70 572,12 €
Total des dépenses d'investissement		**2 099 391,31 €**	**178 739,99 €**	**2 278 131,30 €**

Chapitre 001 : Résultat reporté : + 48.767,78 €

La reprise des résultats était provisoire était sans rapprochement avec Hélios. Les états des restes n'étaient pas finalisés. Le résultat voté lors de la séance du 16 juin s'élève à 551.562,38 € et était estimé à 503.094,51 €.

Chapitre 041 : + 170.000,00 €

Il convient d'abonder de 170.000,00 € les crédits à ce chapitre pour passer les écritures liées à la livraison de la benne à ordures ménagères achetée en 2025 pour laquelle l'établissement a versé une avance de 170.000,00 €.

Chapitre 21 : - 60.300,00 €

Différentes opérations sont ajustées dont la suppression des crédits pour le véhicule de collecte pour un montant de de – 78.700,00 €.

Pour le véhicule spécifique, il est proposé d'abonder de 14.000,00 €

Chapitre 23 : + 20.572,12 €

Il s'agit de prévoir des crédits supplémentaires pour les travaux de modernisation de la déchetterie de Huiron.

Les recettes d'investissement : + 178.739,99 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM	Budget modifié
10	Dotations	0,00 €	8 739,99 €	8 739,99 €
041	Opérations patrimoniales	334 732,74 €	170 000,00 €	504 732,74 €
Total des recettes d'investissement		**2 099 391,31 €**	**178 739,99 €**	**2 278 131,30 €**

Chapitre 10 : + 8.739,99 €

Il convient d'ajuster les crédits ouverts au compte 1022 pour le fonds de compensation la taxe sur la valeur ajoutée pour un montant de 8.739,93 €, montant perçu au 1er semestre 2026 et d'ajuster les crédits ouverts au compte 1068 suite à l'adoption du compte financier unique (CFU) 2025 pour un complément de 0,06 €.

Chapitre 41 : + 170.000,00 €

Il s'agit de la contrepartie des crédits ouverts en dépenses d'investissement pour la livraison de la benne à ordures ménagères 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : +9.999,94 €

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DM1	Budget modifié
011	Charges à caractère général	2 103 725,96 €	-70 000,06 €	2 033 725,90 €
012	Charges de personnel	1 209 197,99 €	80 000,00 €	1 289 197,99 €
Total des dépenses de fonctionnement		**4 131 164,73 €**	**9 999,94 €**	**4 141 164,67 €**

Les dépenses de fonctionnement : + 9.999,94 €

Chapitre 011 : - 70.000,006 €

Il s'agit d'ajuster les crédits ouverts pour le SYVALOM en fonction des réalisations d'un semestre.

Chapitre 012 : + 80.000,00 €

La revalorisation des frais de structure nécessite d'abonder de 80.000,00 € les crédits ouverts au compte 6215 pour tenir compte du nouveau montant des frais de structure dû par le budget annexe eau au budget principal en fonction du poids du budget annexe déchets ménagers et assimilés dans les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur les trois dernières années. Le taux passe de 25 % à 44,48 %.

Les recettes de fonctionnement : + 9.999.94 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	BP 2026	DMI	Budget modifié
002	résultat reporté	504 902,73 €	-0,06 €	504 902,67 €
013	Atténuation de charges	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des recettes de fonctionnement		**4 131 164,73 €**	**9 999,94 €**	**4 141 164,67 €**

Chapitre 002 : + 0.06 €

Il s'agit d'un ajustement lié à la reprise anticipée des résultats. Comme cela a été évoqué en dépense d'investissement au chapitre 040 il convient d'abonder les crédits ouverts pour tenir compte de l'amortissement des nouveaux acomptes de subvention perçus.

Chapitre 013 : Atténuation de produits

Le budget annexe déchets ménagers et assimilés a perçu des recettes de remboursement de rémunération à ce chapitre. Il convient d'ouvrir des crédits pour tenir compte de cette recette.

Voilà résumées les principales modifications apportées au budget primitif 2026 par cette décision modificative n°1.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2 313-1 et suivants,

Vu la délibération n°17 du 3 mars 2026 relative au vote du budget annexe assainissement 2026 arrêté à la somme de 6.175.191,98 € toutes sections confondues,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'ajuster à la baisse les crédits tenus de l'avancée des opérations,

Je vous demande, après en avoir délibéré, de bien vouloir **APPROUVER** ces mouvements de crédits dont vous trouverez ci-après le détail par chapitres pour un montant total de + 188.739,93 € toutes sections confondues.

SECTION D'INVESTISSEMENT : + 178.739,99 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
001	Résultat reporté	48 467,87 €	
041	Opérations patrimoniales	170 000,00 €	170 000,00 €
10	Dotations		8 739,99 €
21	Immobilisations corporelles	-60 300,00 €	
23	Immobilisations en cours	20 572,12 €	
Total		**178 739,99 €**	**178 739,99 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : + 9.999,94 €

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	-70 000,06 €	
012	Charges de personnel	80 000,00 €	
002	Résultat reporté		-0,06 €
013	Atténuation de charges		10 000,00 €
Total		**9 999,94 €**	**9 999,94 €**

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le
ou de la notification du 13 OCT. 2026

Pour le Président,
Par délégation,
Le Directeur général des services.
Sébastien DIART

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.